



Condamné aux dépens

Par Copain

Bonjour ,

Suite à une assignation devant le jaf, le père de ma fille a été condamné aux dépens. Est ce que les frais d'avocats pour cette procédure entrent en compte ? Merci.

Par Karpov

Bonjour,

Aux termes de l'article 695 du Code de procédure civile, les dépens correspondent à tous les frais engagés par la justice pour instruire une affaire; ils ne comprennent donc pas les frais d'avocat.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les frais d'avocat sont indemnisés au titre de "l'article 700" et ne font pas partie des dépens.
Mais si vous avez un avocat, il doit vous expliquer.